

Charte des Praticien·nes adhérent·es à la Guilde Française des Praticien·nes en Herboristerie

Préambule : La Guilde Française des Praticiens en Herboristerie (GFPH) réunit les praticien·nes spécialisé·es dans l'accompagnement individuel à l'aide des formes traditionnelles de l'herboristerie. Cette Charte résume les principes fondamentaux du Code de Déontologie et les engagements professionnels des adhérent·es praticien·nes.

Nos membres en activité s'engagent à respecter cette Charte.

I. Valeurs et principes fondamentaux

- Le·la Praticien·ne en Herboristerie (PH) est un·e conseiller·ère et éducateur·ice qui accompagne ses client·es vers un mieux-être et l'amélioration de leur qualité de vie.
- Le·la PH s'engage à exercer avec honneur, intégrité, bienveillance, respect et honnêteté.
- Le·la PH veille à la confidentialité des échanges, au secret professionnel et à une attitude respectueuse et responsable.

II. Engagements professionnels

- **Respect du cadre de la profession :** le·la PH accompagne ses client·es sans se substituer aux professionnels de santé. Il·elle ne diagnostique pas, ne prescrit pas et n'interfère pas avec les traitements médicaux en cours.
- **Exercice éthique et responsable :** le·la PH s'assure d'un cadre de travail approprié, exempt de conflits d'intérêts, de manipulation ou d'abus de confiance.
- **Formation continue :** le·la PH actualise ses connaissances et veille à la qualité et à la sécurité de sa pratique.
- **Supervision et formation :** le·la PH bénéficie d'un accompagnement par des pairs expérimentés. Il·elle contribue à l'évolution de la profession comme superviseur·euse lorsque son expérience lui permet.

III. Relation avec la clientèle

- **Bienveillance et écoute :** le·la PH tient compte du contexte de vie, des besoins, contraintes et attentes de sa clientèle.
- **Transparence et responsabilisation :** le·la PH informe explicitement ses client·es sur ses qualifications, ses pratiques et ses tarifs.

- **Autonomie et libre arbitre** : les client-es demeurent libres de faire leurs choix, d'appliquer ou pas certains conseils et d'arrêter l'accompagnement à tout moment.

IV. Qualité des plantes et respect du vivant

- **Sélection rigoureuse** : le-la PH conseille des plantes de haute qualité, issues de cultures et cueillettes respectueuses de l'environnement.
- **Pratiques écoresponsables** : le-la PH évite les plantes menacées et encourage l'utilisation de ressources durables.
- **Transmission et sensibilisation** : le-la PH participe à la préservation des savoirs et au respect de la biodiversité.

V. Interactions avec les professions de santé et le public

- **Complémentarité** : le-la PH coopère avec les professionnels de santé dans l'intérêt de sa clientèle.
- **Sensibilisation et éducation** : le-la PH s'implique dans la transmission des savoirs en herboristerie.
- **Image professionnelle** : le-la PH veille à préserver une communication éthique et respectueuse.

VI. Engagement vis-à-vis de ses pairs et la GFPH

- **Respect et collaboration avec ses pairs** : le-la PH favorise l'entraide et le partage des connaissances au sein de la profession.
- **Respect et collaboration avec la GFPH** :
 - Le-la PH s'engage à informer l'association s'il fait l'objet d'une enquête judiciaire.
 - Le-la PH s'engage à se conformer au Code de Déontologie de la GFPH.
 - Le-la PH s'engage à dater, signer, respecter cette Charte.

Nom Prénom

Date et Signature